



Note d'information pour le document Cofrac INS REF 09

Référence : INS INF 61
Indice de révision : 00
Date d'application : juillet 2026

Dans le cadre du plan de transition, mis en œuvre par le Cofrac, pour l'accréditation des organismes d'inspection selon la version 2026 de la norme NF EN ISO/IEC 17020, cette note d'information est relative à l'application du document Cofrac INS REF 09 « *Programme d'accréditation pour le contrôle technique des véhicules lourds* ».

Dans le cadre des évaluations menées selon les exigences de la version 2026 de la norme NF EN ISO/IEC 17020, toutes les exigences du document Cofrac INS REF 09 s'appliquent.

Cette disposition est en vigueur jusqu'à la révision du document Cofrac INS REF 09.

Une table de correspondance entre la version 2026 de la norme NF EN ISO/IEC 17020, la version 2012 de la norme NF EN ISO/IEC 17020 et le document Cofrac INS REF 02 révision 7 est présentée dans le document INS INF 35 « *Transition vers la norme NF EN ISO/IEC 17020 : avril 2026* ».

Concernant le chapitre 6 « *Exigences spécifiques* » du document INS REF 09, les exigences spécifiques sont rapportées sous les chapitres de la norme NF EN ISO/IEC 17020 : 2012, le tableau ci-après permet de faire le lien entre les sous-paragraphes 6.2.1 à 6.2. 4 du paragraphe 6.2 et les chapitres de la norme NF EN ISO/IEC 17020 : 2026.

La colonne « Commentaires » permet d'introduire, le cas échéant, des explications en lien avec le paragraphe de la version 2026 de la norme.

LA VERSION ELECTRONIQUE N'EST PAS OFFICIELLE



Note d'information pour le document Cofrac INS REF 09

Référence : INS INF 61
Indice de révision : 00
Date d'application : juillet 2026

Sous paragraphes INS REF 09	Référence §NF EN ISO/IEC 17020		Commentaires en lien avec la version 2026 de la norme NF EN ISO/IEC 17020
	Version 2012	Version 2026	
6.2.1.1 Impartialité et Indépendance	4.1	4.1 et 5.1 + annexes A1 et A2	
6.2.1.2 Confidentialité	4.2	4.2	
6.2.2.1 Personnel	6.1	6.1	Formation de tout le personnel au système de management mis en œuvre par l'organisme
6.2.2.2 Installations et équipements	6.2	6.2	
6.2.2.3 Sous-traitance	6.3	6.3.3 à 6.3.6	Sous-traitance non permise
6.2.3.1 Méthodes et procédures d'inspection	7.1	7.2	Exigences spécifiques de contrôles statistiques
6.2.3.2 Manipulation des échantillons et objets présentés à l'inspection	7.2	7.3	
6.2.9 Enregistrements et maîtrise des enregistrements	7.3 et 8.4	7.4	
6.2.3.4 Rapports d'inspection et certificats d'inspection	7.4	7.6	
6.2.4.1 Audits internes	8.6	8.6	Exigences d'exhaustivité de l'audit interne
6.2.4.2 Actions correctives	8.7	8.5	